

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, mardi le 28 mai 2012 à 19h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Ghislain Matte, Guy Germain , Josée Martin, Gaétan Desmarchais et Annie Breau , tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente session, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2012-05-117**

**ACQUISITION TRACTEUR À GAZON**

Il est proposé par M. Ghislain Matte  
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde accepte l'offre du Groupe Lafrenière Tracteurs pour la fourniture d'un tracteur de marque Kubota modèle B3200 HSD 4RM diesel incluant une tondeuse ventrale de 72'' au prix total de 19,550 \$ taxes en sus ;

QU'un versement comptant de 5,600 \$ taxes incluses soit versée à la signature du contrat sur livraison de l'équipement ; le solde étant financé sur 48 mois à 0 % d'intérêt.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO. 2012-05-118**

**CCU : PROCÈS-VERBAUX DU 15 ET 23 MAI 2012**

Il est proposé par M. Ghislain Matte  
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la réunion et de la consultation des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue les 15 mai et 23 mai 2012.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO. 2012-05-119**

**DATE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE :  
5248 CHEMIN DU AC PERREAULT & 345 BOUL.CHABOT**

Il est proposé par Mme Louise Magnan  
Et résolu unanimement :

De fixer au lundi le 18 juin 2012 à 19h00 l'assemblée publique de consultation concernant les demandes de dérogation mineure de Mme Josée Petitclerc et de M. Martin Audet.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO. 2012-05-120**

**SOUSSIONS MATÉRIAUX D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues pour les matériaux d'aqueduc pour les travaux sur la rue Chavigny :

Brunet Inc. :	7,555.35 \$ taxes en sus
Réal Huot inc. :	8,290.76 \$ taxes en sus
Emco :	9,667.18 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par Brunet Inc. est conforme aux exigences du département des travaux publics ;

Il est proposé par M. Gaétan Desmarchais  
et résolu unanimement :

D'accepter la soumission présentée par Brunet Inc. au montant de 7,555.35 \$ taxes en sus pour la fourniture des matériaux d'aqueduc.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO. 2012-05-121**

**SOUSSIONS MATÉRIAUX DE CONDUITE PLUVIALE  
& FONTE DE REGARD**

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues pour les matériaux de conduite pluviale et de fonte de regard pour les travaux sur la rue Chavigny :

Association Brunet ( 4,226.22 \$ pour la fonte)et Les Entreprises St-Ubald Inc 13,316.34 \$ pour les ponceaux) :	17,542.56 taxes en sus
---	------------------------

Réal Huot :	17,891.80 + taxes
-------------	-------------------

Emco :	19,213.61 + taxes
--------	-------------------

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Brunet et des Entreprises St-Ubald inc. est conforme aux exigences du département des travaux publics ;

Il est proposé par M. Gaétan Desmarchais  
Et résolu unanimement :

D'accepter la soumission présentée par Brunet et Les Entreprises St-Ubald inc. au montant de 17,542.56 \$ taxes en sus pour la fourniture d'une conduite pluviale et fonte de regard.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO. 2012-05-122**

**SOUSSIONS MATÉRIAUX REGARD D'ÉGOUT**

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues pour les matériaux de regard d'égout pour les travaux sur la rue Chavigny :

Ciment de la Guadeloupe	;	6,929.00 \$ taxes en sus
Béton provincial :		7,266.23
Réal Huot		11,479.80

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par Brunet Inc. est conforme aux exigences du département des travaux publics ;

Il est proposé par Mme Louise Magnan  
Et résolu unanimement :

D'accepter la soumission présentée par Ciment de la Guadeloupe au montant de 6,929.00 taxes en sus pour la fourniture des regards d'égout.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO. 2012-05-123**

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER  
MUNICIPAL 2012-2013**

CONSIDÉRANT les besoins en réfection de l'ensemble des routes situées sur le territoire de Saint-Ubalde ;

CONSIDÉRANT qu'une étude réalisée par la firme Dessau à l'été 2010 démontre que l'investissement total requis pour la mise aux normes du réseau routier municipal est évalué à 11 millions ;

CONSIDÉRANT que selon cette étude, l'inventaire du réseau routier local totalise 74,04 kms répartie en 38,34 kms de chemin pavé et 35,7 kms de chemin non pavé ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ubalde avec sa population de 1,460 résidants, a le plus haut taux per capita de kilomètre de chemin sous sa responsabilité parmi toutes les municipalités du territoire de la MRC de Portneuf ;

CONSIDÉRANT que la municipalité impose annuellement à tous les propriétaires fonciers, une taxe spéciale à l'investissement pour les chemins ( fonds de dépense en immobilisation pour la réfection de route ) au taux de 0.07 \$/100 d'évaluation ;

CONSIDÉRANT que les contribuables de Saint-Ubalde assument une charge fiscale appréciable dédiée exclusivement aux travaux de mise à niveau du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT que malgré cette taxe spéciale à l'investissement, la municipalité n'arrive pas à accélérer d'une manière significative la réfection de son réseau routier ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ubalde investi annuellement plusieurs centaines de milliers de dollars en travaux d'amélioration sur son réseau routier dont notamment plus de 325,079 \$ en 2009, 377,764 \$ en 2010, 308,021 \$ en 2011;

CONSIDÉRANT que la municipalité entreprendra durant la saison 2012 des travaux de réfection sur les rues Chavigny, Auger et le rang St-Alphonse ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble de ces travaux sont estimés à environ 173,400 \$ suite aux résultats des différents appels d'offres publics réalisés récemment par la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité investira environ 200,000 \$ sur l'ensemble de son réseau routier durant l'exercice financier 2012 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité réalisera ces travaux majeurs à même son budget de fonctionnement et est prête à y ajouter une somme additionnelle équivalente à l'aide provenant du PAARRM de manière à réaliser des travaux supplémentaires de réfection routière ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**Il est proposé par M. Ghislain Matte**  
**Et résolu unanimement :**

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde demande à M. Michel Matte , député de Portneuf à l'Assemblée nationale, une aide financière de 100,000 \$ à même le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et/ou de toute autre programme d'aide.

ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 28<sup>e</sup> jour de mai 2012.

---

Serge Deraspe  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **RÉSOLUTION NO 2012-05-124**

#### **FIN DE LA SESSION**

Il est proposé par M. Gaétan Desmarchais  
Et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

---

Serge Deraspe  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Pierre Saint-Germain  
Maire